

Une revalorisation des salaires, c'est quand on gagne plus ! C'est quand le pouvoir d'achat progresse. Avec PPCR ce n'est pas le cas.

4 exemples d'évolution nette des traitements

Certifié 5 ^{ème} échelon classe normale		
1 ^{er} juillet 2010	Le point d'indice passe à 55,5635 €	1854,10 €
1 ^{er} janvier 2011	La retenue pour pension civile passe de 7,85% à 8,12%	1848,43 €
1 ^{er} janvier 2012	La retenue pour pension civile passe de 8,12% à 8,39%	1842,77 €
1 ^{er} novembre 2012	La retenue pour pension civile passe de 8,39% à 8,49%	1840,67 €
1 ^{er} janvier 2013	La retenue pour pension civile passe de 8,49% à 8,76%	1835,00 €
1 ^{er} janvier 2014	La retenue pour pension civile passe de 8,76% à 9,14%	1827,02 €
1 ^{er} janvier 2015	La retenue pour pension civile passe de 9,14% à 9,54%	1818,62 €
1 ^{er} janvier 2016	La retenue pour pension civile passe de 9,54% à 9,94%	1810,22 €
1 ^{er} juillet 2016	Le point d'indice passe de 55,5635 € à 55,8969 €	1821,09 €
1 ^{er} janvier 2017	Le 5 ^{ème} échelon passe de 458 IM à 466 IM	
1 ^{er} janvier 2017	Transfert primes → points - 13,92	
1 ^{er} janvier 2017	La retenue pour pension civile passe de 9,94% à 10,29%	1829,94 €
1 ^{er} février 2017	Le point d'indice passe de 55,8969 € à 56,2323 €	1841,01 €
1 ^{er} janvier 2018	Le 5 ^{ème} échelon passe de 466 IM à 471 IM	
1 ^{er} janvier 2018	Transfert primes → points passe de - 13,92 à - 32,42	
1 ^{er} janvier 2018	La retenue pour pension civile passe de 10,29% à 10,56%	1935,57 €
1 ^{er} janvier 2019	Le 5 ^{ème} échelon passe de 471 IM à 476	
1 ^{er} janvier 2019	La retenue pour pension civile passe de 10,56% à 10,83%	1854,48 €
1 ^{er} janvier 2020	La retenue pour pension civile passe de 10,83% à 11,10%	1842,55 €

Certifié 10 ^{ème} échelon		
1 ^{er} juillet 2010	Le point d'indice passe à 55,5635 €	2448,57 €
1 ^{er} janvier 2011	La retenue pour pension civile passe de 7,85% à 8,12%	2441,00 €
1 ^{er} janvier 2012	La retenue pour pension civile passe de 8,12% à 8,39%	2433,43 €
1 ^{er} novembre 2012	La retenue pour pension civile passe de 8,39% à 8,49%	2430,62 €
1 ^{er} janvier 2013	La retenue pour pension civile passe de 8,49% à 8,76%	2423,05 €
1 ^{er} janvier 2014	La retenue pour pension civile passe de 8,76% à 9,14%	2412,39 €
1 ^{er} janvier 2015	La retenue pour pension civile passe de 9,14% à 9,54%	2401,16 €
1 ^{er} janvier 2016	La retenue pour pension civile passe de 9,54% à 9,94%	2389,94 €
1 ^{er} juillet 2016	Le point d'indice passe de 55,5635 € à 55,8969 €	2404,28 €
1 ^{er} janvier 2017	Le 10 ^{ème} échelon passe de 612 IM à 620 IM	
1 ^{er} janvier 2017	Transfert primes → points - 13,92	
1 ^{er} janvier 2017	La retenue pour pension civile passe de 9,94% à 10,29%	2410,65 €
1 ^{er} février 2017	Le point d'indice passe de 55,8969 € à 56,2323 €	2425,20 €
1 ^{er} janvier 2018	Le 10 ^{ème} échelon passe de 620 IM à 625 IM	
1 ^{er} janvier 2018	Transfert primes → points passe de - 13,92 à - 32,42	
1 ^{er} janvier 2018	La retenue pour pension civile passe de 10,29% à 10,56%	2417,84 €
1 ^{er} janvier 2019	Le 10 ^{ème} échelon passe de 625 IM à 629	
1 ^{er} janvier 2019	La retenue pour pension civile passe de 10,56% à 10,83%	2425,08 €
1 ^{er} janvier 2020	La retenue pour pension civile passe de 10,83% à 11,10%	2417,21 €

Si l'on tient compte de la retenue pour pension civile passée de 7,85% en 2010 à 10,29% au 01/01/2017, et qui passera à 11,1% en 2020 ;
et si l'on tient compte de l'augmentation de 1,2% du point d'indice,
les traitements nets seront pour la plupart des échelons inférieurs en 2020 à ceux de 2010 et pour les autres à peine supérieurs. Les prix, eux, ont augmenté de plus de 7%...

Le 5 décembre, lors du comité technique ministériel, les décrets seront présentés aux syndicats. Le vote contre s'impose !

Agrégé 5^{ème} échelon classe normale		
1^{er} juillet 2010	Le point d'indice passe à 55,5635 €	2251,70 €
1 ^{er} janvier 2011	La retenue pour pension civile passe de 7,85% à 8,12%	2244,76 €
1 ^{er} janvier 2012	La retenue pour pension civile passe de 8,12% à 8,39%	2237,82 €
1 ^{er} novembre 2012	La retenue pour pension civile passe de 8,39% à 8,49%	2235,25 €
1 ^{er} janvier 2013	La retenue pour pension civile passe de 8,49% à 8,76%	2228,30 €
1 ^{er} janvier 2014	La retenue pour pension civile passe de 8,76% à 9,14%	2218,53 €
1 ^{er} janvier 2015	La retenue pour pension civile passe de 9,14% à 9,54%	2208,24 €
1 ^{er} janvier 2016	La retenue pour pension civile passe de 9,54% à 9,94%	2197,96 €
1 ^{er} juillet 2016	Le point d'indice passe de 55,5635 € à 55,8969 €	2211,15 €
1 ^{er} janvier 2017	Le 5 ^{ème} échelon passe de 561 IM à 569 IM	
1 ^{er} janvier 2017	Transfert primes → points - 13,92 €	
1 ^{er} janvier 2017	La retenue pour pension civile passe de 9,94% à 10,29%	2218,34 €
1 ^{er} février 2017	Le point d'indice passe de 55,8969 € à 56,2323 €	2231,73 €
1 ^{er} janvier 2018	Le 10 ^{ème} échelon passe de 569 IM à 574 IM	
1 ^{er} janvier 2018	Transfert primes → points passe de - 13,92 à - 32,42	
1 ^{er} janvier 2018	La retenue pour pension civile passe de 10,29% à 10,56%	2225,01 €
1 ^{er} janvier 2019	Le 10 ^{ème} échelon passe de 574 IM à 579	
1 ^{er} janvier 2019	La retenue pour pension civile passe de 10,56% à 10,83%	2236,66 €
1^{er} janvier 2020	La retenue pour pension civile passe de 10,83% à 11,10%	2229,41 €

Agrégé 10^{ème} échelon classe normale		
1^{er} juillet 2010	Le point d'indice passe à 55,5635 €	3108,67 €
1 ^{er} janvier 2011	La retenue pour pension civile passe de 7,85% à 8,12%	3098,98 €
1 ^{er} janvier 2012	La retenue pour pension civile passe de 8,12% à 8,39%	3089,29 €
1 ^{er} novembre 2012	La retenue pour pension civile passe de 8,39% à 8,49%	3085,70 €
1 ^{er} janvier 2013	La retenue pour pension civile passe de 8,49% à 8,76%	3076,01 €
1 ^{er} janvier 2014	La retenue pour pension civile passe de 8,76% à 9,14%	3062,37 €
1 ^{er} janvier 2015	La retenue pour pension civile passe de 9,14% à 9,54%	3048,01 €
1 ^{er} janvier 2016	La retenue pour pension civile passe de 9,54% à 9,94%	3033,65 €
1 ^{er} juillet 2016	Le point d'indice passe de 55,5635 € à 55,8969 €	3051,86 €
1 ^{er} janvier 2017	Le 10 ^{ème} échelon passe de 783 IM à 791 IM	
1 ^{er} janvier 2017	Transfert primes → points : - 13,92 €	
1 ^{er} janvier 2017	La retenue pour pension civile passe de 9,94% à 10,29%	3055,47 €
1 ^{er} février 2017	Le point d'indice passe de 55,8969 € à 56,2323 €	3073,88 €
1 ^{er} janvier 2018	Le 10 ^{ème} échelon passe de 791 IM à 796 IM	
1 ^{er} janvier 2018	Transfert primes → points passe de - 13,92 à - 32,42	
1 ^{er} janvier 2018	La retenue pour pension civile passe de 10,29% à 10,56%	3064,38 €
1 ^{er} janvier 2019	Le 10 ^{ème} échelon passe de 796 IM à 800	
1 ^{er} janvier 2019	La retenue pour pension civile passe de 10,56% à 10,83%	3069,48 €
1^{er} janvier 2020	La retenue pour pension civile passe de 10,83% à 11,10%	3059,46 €

Le protocole PPCR transposé dans l'enseignement se traduit par une revalorisation indiciaire indigente, largement autofinancée par les enseignants par le transfert de 9 points d'indemnités, et un allongement de carrière.

Les salaires nets en 2020 n'atteindront pas le niveau de 2010. Ceci sans parler de la perte de 8 % de pouvoir d'achat depuis 2010 du fait du blocage du point d'indice.

PPCR c'est l'individualisation des carrières, la mise en concurrence des collègues, le blocage des salaires.

▷ Force Ouvrière exige le maintien des garanties collectives, le droit à une carrière complète pour tous, une authentique revalorisation salariale et non un trompe l'œil !

▷ Force Ouvrière revendique : 50 points pour tous et 8% d'augmentation de la valeur du point d'indice.

Pour le SNFOLC, une seule revendication s'impose :

retrait de la réforme PPCR de la carrière et de l'évaluation !

SNFOLC Siège National	6-8 rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 42 snfolc.national@fo-fnefcf.fr	Site internet du SNFOLC www.fo-snfolc.fr
---------------------------------	--	--